

la question de l'amendement soit réglée, et que nous passions, dans l'intervalle, aux alinéas e et f.

M. Brand: J'appuierai cette motion, monsieur le président.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, le député consentira peut-être à ce que nous réservions l'alinéa d pendant une courte période—une heure ou deux, par exemple—et que nous y revenions à huit heures?

M. Douglas: Après le souper.

M. Rapp: Monsieur le président, je propose que nous levions la séance entre six heures et huit heures, pour le souper. Cela donnerait au ministre et aux députés la chance d'étudier l'amendement.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, le leader de la Chambre est ici. Peut-être pourrait-il nous indiquer quels sont les projets pour l'heure du souper. Quoique nous fassions à cet égard, il serait sans doute bon que l'alinéa soit réservé pendant une couple d'heures et que nous y revenions ce soir. Nous pourrions alors obtenir une décision et agir en conséquence. Je n'ai pas d'objection à ce que l'alinéa soit réservé pour une couple d'heures, si on le désire.

L'hon. M. Fulton: Je ne veux pas compliquer l'affaire ou poser des conditions; cependant, me semble-t-il, nous devrions réserver cet alinéa pour une période déterminée et, que nous décidions ou non de lever la séance pour le souper, cela ne devrait pas influencer sur la durée. Je consentirai à ce que l'alinéa soit réservé pour deux heures, ou bien je proposerai que nous réservions l'alinéa et passions à d'autres. S'il nous semblait opportun de revenir à l'alinéa d plus tard, je ne vois pas ce qui nous empêcherait de le faire.

L'hon. M. MacEachen: Je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous réservions l'alinéa, quitte à y revenir dans deux heures, alors qu'on pourra rendre une décision. Je propose que nous le fassions indépendamment de ce que nous déciderons au sujet de l'interruption de la séance pour le souper.

L'hon. M. Fulton: Cela m'agréa et je vais modifier ma motion en conséquence.

M. Lewis: Monsieur le président, je n'ai pas l'expérience du ministre, mais il me semble que si nous fixons un moment précis, il nous faudra, lorsque huit heures sonneront, interrompre les propos d'un député qui n'en aura peut-être que pour deux minutes et revenir à la question. Par votre intermédiaire, monsieur le président, je demande au ministre s'il ne trouverait pas plus utile de s'en tenir à la proposition du député de Kamloops. Nous pourrions réserver la disposition à l'étude et y revenir du consentement unanime ou dès qu'il apparaîtra raisonnable de le faire. Sans avoir

[L'hon. M. Fulton.]

l'expérience du ministre, je n'ai jamais aimé, comme président d'autres réunions, devoir revenir sur une question à un moment précis, indépendamment de ce qui peut occuper l'assemblée à ce moment-là.

• (6.00 p.m.)

L'hon. M. McIlraith: C'est la meilleure façon d'agir.

L'hon. M. MacEachen: Je pense que c'est une attitude raisonnable, monsieur le président. Je suis persuadé que si, à huit heures, un député a la parole ou que la Chambre s'occupe d'autre chose, nous pourrions convenir de l'emploi du temps qui restera.

L'hon. M. Fulton: Je voudrais éclaircir ce point, monsieur le président, car le ministre mentionne huit heures. Sommes-nous convenus que la période sera de deux heures, indépendamment de la suspension de la séance pour le souper?

L'hon. M. McIlraith: Le ministre a dit huit heures.

L'hon. M. Fulton: Ce que je comprends, c'est que la période consacrée au débat du présent alinéa est interrompue pour deux heures. Si nous nous retirons pendant une heure ou une heure et demie pour le souper, cette période de deux heures commencera à compter de notre retour à la Chambre. Voilà comment j'entends la chose.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, si quelqu'un propose que la disposition soit réservée, aucune limite de temps ne devrait être fixée. Elle devrait être réservée jusqu'à ce que le comité en reprenne l'examen. Pour le moment, si les députés y consentent, je propose que nous interrompions nos travaux jusqu'à huit heures afin d'aller souper.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, je me demande si nous ne pourrions pas tirer la chose au clair tout d'abord, afin de ne pas perdre de temps plus tard. Nous devrions savoir exactement où nous en sommes. Quelle que soit la décision, j'aimerais que nous sachions à quoi nous en tenir au sujet de l'article.

L'hon. M. Fulton: Nous passons à l'article suivant.

L'hon. M. McIlraith: Sera-ce dans deux heures ou non?

L'hon. M. Fulton: Ne serait-il pas préférable d'adopter la suggestion du député de York-Sud et de notre leader à la Chambre, réserver l'article de l'assentiment unanime dès maintenant et suspendre la séance pour l'heure du souper?

L'hon. M. Starr: Un autre alinéa a déjà été réservé.